



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LÉ BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Gérard JOURDAIN a donné pouvoir à Sarah MICHON, Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Didier RETAILLEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents : Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27052024_04 : Espace Culturel « George Sand » : attribution du marché de travaux de remplacement d'étanchéité et amélioration de l'isolation thermique

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal D1122023_05 en date du 11 décembre 2023, approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel et autorisant Monsieur le Maire à solliciter un financement dans le cadre de la DETR 2024 auprès de l'Etat,
Considérant le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'œuvre le 29 avril 2024 à disposition du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose :

Les éléments essentiels du marché public :

- Lot unique : Etanchéité et Isolation
- Le montant total des travaux est estimé à 211 000 € HT.
- Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 4 mois compris période de préparation (1mois).
- Compte tenu du montant estimé, la consultation a été passée selon la procédure adaptée ouverte.

Le compte-rendu de la procédure :

- Le lundi 8 avril 2024, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme informatique «marchés-sécurisés.fr », sur laquelle la Commune dépose ses consultations de marchés publics ainsi que sur le journal d'annonces légales Ouest-France.
- Le délai de remise des offres était fixé au vendredi 26 avril 2024 à 12h00.
- Les enveloppes ont été ouvertes le vendredi 26 avril 2024 à 13h30,
- 2 offres ont été remises
- Sur l'ensemble des offres, aucune offre a été rejetée.

L'analyse des offres :

Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse financière et technique des offres.

Les offres ont fait l'objet d'une analyse au vu des critères énoncés dans l'article 6 du Règlement de Consultation, à savoir :

1. Le prix : 40% ;
2. La qualité technique : 60% appréciée sur la valeur du contenu du « mémoire technique » répondant aux points techniques du même article du Règlement de consultation.

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé à l'Assemblée de retenir l'entreprise suivante :

Lots	Candidats	Prix HT
ETANCHEITE et ISOLATION	OUEST ETANCHE	203 601,03 €
TOTAL		203 601,03 €

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'entreprise OUEST ETANCHE a également chiffré en variante la réfection de la toiture du roof top qui n'était pas incluse dans ledit marché pour un montant de 20 058,20€. Cette variante permettrait de finaliser la réfection complète des toitures pour un montant de 223 659,23€ HT.

Dans l'avenir, si la commune envisage de réaliser la réfection de la toiture du roof-top seule, le montant des travaux sera par conséquent plus élevé puisque l'installation de chantier ainsi que la mise en sécurité des lieux sont mutualisés dans cette offre avec le reste de la toiture.

Monsieur le Maire propose, par conséquent, d'accepter la variante pour ce projet étant précisé que le budget alloué en 2024 pour ce projet est de 290 000 € HT.

Par ailleurs, afin de compléter l'information des conseillers municipaux, il précise que le montant de la DETR 2024 attribué à la commune des Achards est de 49 420€ HT et expose le plan de financement au réel, variante incluse :

PLAN DE FINANCEMENT AU REEL 05/2024

Projet : Réfection et renforcement de l'isolation des toitures terrasses de l'Espace Culturel

Dépenses	prévu	réel	Recettes	prévu	réel
MO / CTC / SPS	15 000 €	15 195 €	Etat (DSIL ou DETR)	148 260 €	49 420 €
MO		12 660 €			
CTC		1 950 €			
SPS		585 €			
Travaux	211 000 €	223 659 €	Département (14,81%) attribuée en 2022	36 600 €	36 600 €
MP attribué en mai		203 601 €			
Option retenue toiture roof top		20 058 €			
Imprévus sur travaux	21 100 €	8 245 €			
			Autofinancement	62 240 €	161 080 €
TOTAL DEPENSES HT	247 100 €	247 100 €	TOTAL RECETTES HT	247 100 €	247 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise OUEST ETANCHE, conformément à la proposition du maître d'œuvre, établie dans le rapport d'analyse des offres, pour un montant de 203 601,03 € HT avec en plus la variante pour un montant de 20 058,20 € soit un montant total des travaux est de 223 659,23 € HT (268 391,08 € TTC, somme inscrite au budget 2024) ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision, y compris les avenants en moins-value ou plus-values dans la limite de 15 % du marché.

La secrétaire de Séance,

Sarah MICHON



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/06/2024,
Au registre